

Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire,
Santé et Milieux de Vie
Service Santé-Environnement

Affaire suivie par : Maëlle BERTIN
Courriel : maelle.bertin@ars.sante.fr
Téléphone : 02 62 97 93 99

Réf : - - 1 3 0 7 ARS/SE/MB
V/Réf : SP/BEATAT/GP/ICPE GENERALL AUTOS/n°121

Monsieur le Directeur de la DEAL Réunion

DEAL/SPREI
2 rue Juliette Dodu
CS 41009
97743 Saint-Denis Cedex 9

Date : 1 0 JUL. 2020

Objet : installation classée pour la protection de l'environnement - demande d'autorisation ICPE déposée par la société GENERALL AUTOS - Saint-Louis.

Par courrier daté du 20 mai 2020, vous sollicitez l'avis de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion sur la demande formulée par GENERALL AUTOS d'exploiter une installation de valorisation de véhicules usagés (VHU) dépollués et de métaux ferreux et non ferreux sur le territoire de Saint-Louis.

Le projet concerne le transfert des activités de l'entreprise General Autos présentes à Saint-Louis sur une parcelle proche, afin de répondre à un besoin de croissance de l'entreprise.

Les VHU réceptionnés sur le site auront été préalablement traités par un centre VHU agréé. Les ferrailles légères et les VHU seront traités par une ligne de broyage (broyeur Hammel, criblage, tri par courant de Foucault...). Les ferrailles lourdes ne pouvant être prises en charge par la ligne de broyage seront découpées à l'aide d'un chalumeau (oxycoupage et mise en fusion du métal), à l'aide d'une cisaille hydraulique et d'une tronçonneuse thermique. Les ferrailles seront par la suite compactées et stockées.

L'examen des documents transmis amène les remarques suivantes.

✓ **Protection de la ressource en eau de consommation humaine et réseaux**

Le site est situé en totalité à l'extérieur de tout périmètre de protection de captage. Le site est raccordé au réseau d'AEP communal et est équipé d'un disjoncteur.

Le site n'est pas raccordé à une station de traitement des eaux usées mais à un système d'épandage. Le dossier n'apporte pas plus de précisions sur ce point. La nature des effluents rejetés ainsi que la description du dispositif d'assainissement et de rejet (localisation) méritent de figurer au dossier (zone agricole et denrées alimentaires, étang du Gol, etc.).

✓ **Environnement proche et milieu humain**

L'emprise du projet est située dans une zone d'activités économiques et industrielles. On peut citer à titre d'exemple la centrale thermique de production électrique du Gol (charbon, bagasse, fioul) de Saint-Louis située à 20 m et la distillerie Rivière du Mât à 230 m au Nord.

Les habitations les plus proches se situent à 450 m à l'Est du site du projet.

Le dossier ne fait toutefois pas mention des autres usages présents dans l'environnement proche, dont notamment la présence de zones agricoles proches à l'est et au sud de la parcelle.

✓ La qualité de l'air

L'état initial de l'air se fonde sur les données obtenues jusqu'à 2016 par la Station Sarda Garriga d'ATMO qui mesure le dioxyde de soufre et dioxyde de carbone.

Cette caractérisation du milieu air est insuffisante, cela d'autant plus que la parcelle concernée est localisée dans la zone industrielle du Gol, ce qui laisse envisager la possibilité d'un milieu dégradé. **Le pétitionnaire doit acquérir des données locales plus récentes**, si nécessaire en se rapprochant des industriels situés à proximité.

L'étude des incidences du projet précise que l'activité sera en particulier source de poussières générées par le broyage des métaux. Le pétitionnaire indique qu'un état initial des retombées atmosphériques en poussières sera réalisé avant sa mise en place. Etant donné qu'il s'agit là d'une caractérisation d'un état initial, **cette campagne doit être menée en amont de la rédaction du dossier d'étude d'impact afin d'y figurer.**

De plus, les émissions de poussières sont un enjeu important de par la présence d'activités polluantes à proximité du site (plusieurs ICPE, dont l'usine du Gol) ainsi que d'infrastructures routières avec un trafic non négligeable. L'ARS préconise donc que cette campagne de mesures soit constituée d'un nombre de points de mesures suffisant, et d'une localisation de ces points adéquate. Si possible, la mesure des concentrations en particules fines PM10 et PM2.5 pourra renforcer l'état initial de l'air.

A minima, la contribution de l'activité en émission de poussières doit être quantifiée.

La principale mesure de réduction prévue est la mise en place d'une brumisation au-dessus de la trémie pour obtenir la coagulation des poussières via l'hygrométrie. Puis le pétitionnaire prévoit de réaliser deux autres campagnes de mesure des retombées de poussière :

- après la mise en place du broyeur en activité et sans brumisation.
- avec le système de brumisation afin de pouvoir en déduire le taux d'abattement et de comparer avec l'état initial.

Ces données mériteraient toutefois de figurer dans l'étude d'impact actuelle, afin de pouvoir justifier l'absence d'impact du projet ou l'efficacité de la mesure de réduction retenue. En effet, dans le cas où le brumisateuse serait insuffisant, le pétitionnaire n'apporte aucune garantie de la mise en place de mesures de réduction supplémentaires.

✓ Sites et sols pollués

Le dossier affirme qu'aucun effet résiduel lié aux émissions de poussières n'est attendu. Or, l'étude d'impact n'évoque pas la présence possible d'éléments traces métalliques (ETM) dans les poussières émises par les lignes de broyage et de découpage. Le risque potentiel de dépôts d'ETM sur le sol représente un enjeu sanitaire, étant donné la présence de parcelles cultivées aux alentours et d'habitations plus éloignées.

Ainsi, il serait opportun de réaliser une caractérisation des poussières émises par une analyse des retombées de poussières au niveau du site actuellement exploité par General autos.

De même, le dossier ne présente pas d'état initial du sol alors que la parcelle concernée est occupée par une activité similaire (destruction de VHU), et qu'il y a un risque potentiel de rejet de polluants persistants (ETM). Il serait judicieux de prévoir **une analyse de sol au niveau du site avant exploitation.**

✓ L'ambiance sonore

Le site sera en fonctionnement de 7 h à 15 h.

La délocalisation du broyeur sur le nouveau site va entraîner une augmentation du bruit dans la zone. Le pétitionnaire estime que le bruit produit par celui-ci sera sensiblement identique à l'exploitation actuelle. Ainsi, une campagne de mesure de bruit a été réalisée en 2019 dans le cadre du contrôle des émissions sonores du site existant de General Autos, et montre des résultats conformes.

Une modélisation acoustique a été réalisée au niveau du site du projet, et les résultats modélisés indiquent des dépassements des niveaux sonores réglementaires.

En réponse, le pétitionnaire prévoit la réalisation de murs pleins en limite de site. L'application de cette mesure permettra, selon la simulation réalisée par le bureau d'études, d'obtenir la conformité des niveaux sonores. **Le pétitionnaire devra prévoir la réalisation d'une campagne de mesures acoustiques lors de l'exploitation de l'installation.**

✓ **Risque lié aux vecteurs de maladie**

Le risque lié à la prolifération de moustiques vecteurs de maladie n'est pas pris en compte malgré la présence de VHU (collectes d'eau) et malgré un contexte d'épidémie de dengue.

Le pétitionnaire doit démontrer l'absence de risque et les mesures prises pour lutter contre cette incidence.


Conclusion

L'absence d'habitations aux environs immédiats du projet laisse envisager que l'installation ne sera pas à l'origine de nuisances pour la population. Toutefois, le projet est situé dans une zone industrielle dont l'environnement (air, sol...) est susceptible d'être dégradé. Pour cette raison, le dossier doit contenir des éléments permettant de caractériser l'état actuel de ces milieux, et il sera donc opportun d'obtenir des données locales et récentes sur la qualité de l'air et du sol au niveau du site.

Par ailleurs, le risque lié au développement des moustiques vecteurs de maladie doit être abordé dans le dossier.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion

P.O.



Boris DUMAS
Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Copie à :
- DEAL / SCETE